

COMMUNE DE
Rilhac-Lastours
DEPARTEMENT
de la HAUTE VIENNE
Arrondissement de
LIMOGES
Canton de Saint Yrieix-
La-Perche

Nombre de Conseillers
en exercice : 10
présents : 9
votants : 10
procurations : 1

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le 15 février

Le Conseil municipal de la commune de RILHAC-LASTOURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques BARRY Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 /02/2018

PRESENTS : Mesdames Claudine ARNAUD, Catherine CONGÉ, Nathalie DESBORDES, Virginie GOURBAT, Messieurs Jacques BARRY, Franck DEBORD, Sébastien FISSOT, Jean-Bernard RIVASSEAU, Laurent ROUBINET.

ABSENTS : Aurélie DEBET, procuration donnée à Virginie GOURBAT

Secrétaire de séance : Virginie GOURBAT

Objet : choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du presbytère de Rilhac.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans la perspective de la réhabilitation du presbytère il y a lieu de procéder à la nomination d'une équipe de maîtrise d'œuvre qui aura en charge la maîtrise d'œuvre de l'opération.

Après avoir rappelé l'historique de la consultation relative au choix du maître d'œuvre, Monsieur le Maire présente alors les propositions faites par la commission en charge de ce dossier sur la base du rapport d'analyse des offres réalisées par l'ATEC dans le cadre de sa mission. Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal :

- **Approuve** le choix du Cabinet Furelaud de Nexon pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération : niveau de rémunération de 12 % pour une mission de base complétée d'un DIAG de l'existant, de l'élément EXE complet (à l'exception des EXE structure) et de la mission OPC.
- **Autorise** le maire à signer le contrat correspondant.

Par ailleurs, il indique, que pour cette opération, il y a lieu de procéder à :

- la nomination d'un coordinateur S.P.S, chargé notamment d'assurer la sécurité des personnes sur le chantier
- la nomination d'un bureau de contrôle chargé de surveiller la conformité de la construction aux normes et règlement en vigueur
- la nomination d'un prestataire pour le repérage amiante et plomb avant travaux.

Le conseil municipal donne mandat à Monsieur le Maire pour lancer les consultations correspondantes dans le respect des dispositions régissant les marchés publics et l'autorise à signer les marchés correspondant avec les prestataires qui auront remis l'offre la plus avantageuse économiquement.

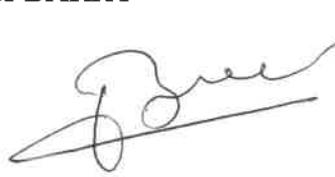
Enfin, le conseil municipal autorise expressément le maire à signer le permis de construire et tout document se rapportant aux autorisations réglementaires et aux demandes de subventions liées au dossier.

Fait et délibéré, en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie,

Le Maire Jacques BARRY



COMMUNE DE
Rilhac-Lastours
DEPARTEMENT
de la HAUTE VIENNE
Arrondissement de
LIMOGES
Canton de Saint Yrieix-
La-Perche

Nombre de Conseillers
en exercice : 10
présents : 9
votants : 10
procurations : 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le 15 février

Le Conseil municipal de la commune de RILHAC-LASTOURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques BARRY Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 /02/2018

PRESENTS : Mesdames Claudine ARNAUD, Catherine CONGÉ, Nathalie DESBORDES, Virginie GOURBAT, Messieurs Jacques BARRY, Franck DEBORD, Sébastien FISSOT, Jean-Bernard RIVASSEAU, Laurent ROUBINET.

ABSENTS : Aurélie DEBET, procuration donnée à Virginie GOURBAT

Secrétaire de séance : Virginie GOURBAT

Objet : prix d'achat du terrain de M. CONTE en bordure de l'ancienne décharge municipale.

Le Maire rappelle au Conseil la délibération du 23 juin et celle du 12 juillet 2016 dans lesquelles les conseillers acceptaient la proposition d'achat par la commune des parcelles de terrains appartenant aux riverains de l'ancienne décharge municipale.

Il propose un tarif d'achat de 150 € pour la parcelle de M. Patrice CONTE, 630 m², cadastrée ZE 17.

Le Conseil après en avoir délibéré accepte la proposition du Maire pour l'achat de cette parcelle.

Fait et délibéré, en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie,

Le Maire, Jacques BARRY



COMMUNE DE
Rilhac-Lastours
DEPARTEMENT
de la HAUTE VIENNE
Arrondissement de
LIMOGES
Canton de Saint Yrieix-
La-Perche

Nombre de Conseillers
en exercice : 10
présents : 9
votants : 10
procurations : 1

Objet : demande de
subvention au Conseil
départemental pour la
rénovation du
presbytère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le 15 février

Le Conseil municipal de la commune de RILHAC-LASTOURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques BARRY Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 /02/2018

PRESENTS : Mesdames Claudine ARNAUD, Catherine CONGÉ, Nathalie DESBORDES, Virginie GOURBAT, Messieurs Jacques BARRY, Franck DEBORD, Sébastien FISSOT, Jean-Bernard RIVASSEAU, Laurent ROUBINET.

ABSENTS : Aurélie DEBET, procuration donnée à Virginie GOURBAT

Secrétaire de séance : Virginie GOURBAT

Le Maire présente au Conseil Municipal un projet de rénovation du presbytère avec création de locaux associatifs. Le montant estimé des travaux s'élève à 103 300 € HT.

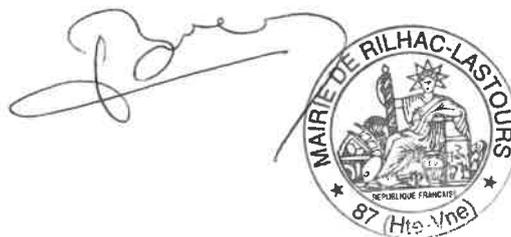
Il demande au Conseil de se prononcer, après en avoir délibéré, **ACCEPTE** le projet présenté par le Maire, **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention auprès du Conseil départemental

Fait et délibéré, en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie,

Le Maire Jacques BARRY



COMMUNE DE
Rilhac-Lastours
DEPARTEMENT
de la HAUTE VIENNE
Arrondissement de
LIMOGES
Canton de Saint Yrieix-
La-Perche

Nombre de Conseillers
en exercice : 10
présents : 9
votants : 10
procurations : 1

EXTRAIT **DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-huit, le 15 février

Le Conseil municipal de la commune de RILHAC-LASTOURS
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
présidence de M. Jacques BARRY Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 /02/2018

PRESENTS : Mesdames Claudine ARNAUD, Catherine CONGÉ,
Nathalie DESBORDES, Virginie GOURBAT, Messieurs Jacques
BARRY, Franck DEBORD, Sébastien FISSOT, Jean-Bernard
RIVASSEAU, Laurent ROUBINET.

ABSENTS : Aurélie DEBET, procuration donnée à Virginie
GOURBAT

Secrétaire de séance : Virginie GOURBAT

Objet : demande de subvention GVA féminin de Nexon

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de
subvention faite par le GVA féminin de Nexon.

Il demande au Conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE de donner une subvention de 50 € au GVA féminin.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en mairie

Le Maire, Jacques BARRY



COMMUNE DE
Rilhac-Lastours
DEPARTEMENT
de la HAUTE VIENNE
Arrondissement de
LIMOGES
Canton de Saint Yrieix-
La-Perche

Nombre de Conseillers
en exercice : 10
présents : 9
votants : 10
procurations : 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le 15 février

Le Conseil municipal de la commune de RILHAC-LASTOURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques BARRY Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 /02/2018

PRESENTS : Mesdames Claudine ARNAUD, Catherine CONGÉ, Nathalie DESBORDES, Virginie GOURBAT, Messieurs Jacques BARRY, Franck DEBORD, Sébastien FISSOT, Jean-Bernard RIVASSEAU, Laurent ROUBINET.

ABSENTS : Aurélie DEBET, procuration donnée à Virginie GOURBAT

Secrétaire de séance : Virginie GOURBAT

Objet : tarifs pour la vente des chemins d'accès aux propriétés privées

Le Maire rappelle au Conseil la délibération du 1^{er} février 2017 concernant la vente des chemins ruraux d'accès aux propriétés privées. Il propose un tarif pour les propriétaires concernés de 0,35 € le m², les frais de notaire à la charge de l'acheteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accepter la proposition de 0,35 € le m² pour la vente des chemins communaux d'accès aux propriétés privées.

Fait et délibéré, en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie,

Le Maire Jacques BARRY